

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**



Réunion du Comité Syndical

du mardi 25 mars 2003

1.04

**Approbation du plan de financement
des quais de transfert et de
transbordement à DANJOUTIN, à
ETUEFFONT et BOUROGNE en vue
d'obtenir une subvention FEDER**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur le Président présente au comité Syndical le projet de création des quais de transfert et de transbordement à DANJOUTIN, à ETUEFFONT, et BOUROGNE pour un montant de 6.332.126,93 € H. T. et dont le plan de financement est le suivant :

Financiers	Assiettes retenues	Subventions demandées
FEDER	3.664.671,66 €	1.465.868,66 €
ATSR ADEME	4.847.116,67 €	<u>1.454.135,00 €</u>
Total subventions demandées		2.920.003,66 €
Autofinancement		412.123,27 €
Emprunt		3 000 000,00 €

Il est demandé au Comité Syndical :

- DE CONFIRMER son accord sur ce projet,
- D'ADOPTER le présent plan de financement,
- D'AUTORISER M. le Président à solliciter toutes les subventions mentionnées ci-dessus (FEDER, ATSR ADEME) et à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions,
- DE CONFIRMER la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux seront réalisés,
- DE S'ENGAGER à réaliser les travaux pour lesquels les subventions seront accordées.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE:

- **CONFIRME** son accord sur ce projet,
- **ADOpte** le présent plan de financement,
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter toutes les subventions mentionnées ci-dessus (FEDER, ATSR ADEME) et à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions,
- **CONFIRME** la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux seront réalisés,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux pour lesquels les subventions seront accordées.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°1.05 du 5 mars 2003

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1^{er} avril 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.




Emile GEHANT